

## EDITO

Paludéennes, Paludéens,

« *Février le plus court des mois est de tous le pire à la fois* ». Nous avançons vers le printemps et bientôt ce sera la saison des jardiniers. La commune a obtenu de la région une subvention pour la création de jardins potagers et vergers collectifs et pédagogiques. Merci à tous ceux ayant participé au montage du dossier de subvention (en particulier Nais et Nathalie). Si le projet vous intéresse, inscrivez-vous en mairie ou bien contactez directement les personnes suivantes :

Jardin d'ornement	Martine Chollet	05 49 35 39 79
Jardin pédagogique	Amélie Desset	06 49 41 48 31
Jardin productif	Nathalie Clain Christian Balquet	Contact en mairie 05 49 35 39 45
Jardin partagé (parcelles de 50m <sup>2</sup> disponibles)	Hélène Poyvre	06 80 92 63 90
Grainothèque & plans	Christophe Rogoski	06 37 05 98 12
Arbres légumiers	Brice Musemaque	06 42 57 62 68

Le samedi 27 février à 9h, nous organisons au jardin de l'ancien SPAR une journée participative et de lancement du jardin, tous les bras volontaires sont les bienvenus.

A bientôt,

François Bonnet

## Point Info

Les services de la préfecture nous ont informés d'un point technique réglementaire concernant notre bulletin municipal. En effet, celui-ci doit réserver un espace d'expression au groupe des élus minoritaires. Au début du mandat il a été décidé de ne pas relancer l'ancien bulletin « *La Passerelle* ». A l'origine simple courrier d'information aux habitants, le *Point Info* est donc devenu, de fait, notre bulletin municipal. Désormais un paragraphe sera donc dédié au groupe minoritaire dans le *Point Info*. Le contenu ne sera bien sûr pas modéré par le groupe majoritaire. Il s'agit d'un élément réglementaire qu'aucun élu au sein du conseil municipal n'avait relevé jusqu'à présent. Gageons que cela contribue à la vitalité du débat démocratique.

## Commerces

La boucherie « *Chez Dédé* » change de main. Francis et Christelle Gelot passent le relais à Morgan Mainson, que nous connaissons tous, employé chez eux de longue date. Merci à Francis et Christelle pour le travail remarquable qu'ils ont effectué ces dernières années et souhaitons toute la réussite possible à Morgan et son équipe pour la suite. C'est aussi l'occasion de souligner de nouveau la formidable énergie dont font preuve nos commerçants pour s'adapter à la situation actuelle et maintenir du mieux possible leurs activités. D'ailleurs, n'oubliez pas que malgré le couvre-feu à 18h00, nos restaurateurs du bourg (*Pizza Délice du Marais* et *Au Vieux Mignon*) vous proposent de la vente à emporter.

## Chemins de Marais

Considérant que les caractéristiques géométriques des chemins dans le Marais Sauvage ne permettent pas le passage de véhicules de gros gabarit dans des conditions normales de sécurité, par arrêté municipal du 10 février 2021, la circulation des véhicules dont le poids total roulant autorisé supérieur à 12 tonnes y est interdite.

Une signalisation réglementaire conforme sera mise en place à l'entrée des chemins concernés.

(Chemins Ruraux n° CR01 - CR02 - CR03 et CR21)

## Appel à projet « Nature et transition »

Par délibération du 15 octobre 2020, la commune de Saint Hilaire a décidé de déposer une réponse à l'appel à projet régional "Nature et Transition".

L'objectif du plan d'actions déposé est de mettre cette nature exceptionnelle qui nous entoure au cœur de notre village. Il s'articule autour d'un projet phare, un jardin maraicher à double vocation : productif, pour le restaurant scolaire de la commune, et pédagogique. Les autres actions concernent la plantation de haies champêtre (734 ml), la reconstitution d'un réseau de mares fonctionnelles, l'installation d'un nombre conséquent de gîtes pour la faune sauvage et la plantation de jachères mellifères et messicoles. Des temps de sensibilisation à l'appui de ces actions sont également prévus avec en perspective la mise en valeur des savoirs maraichins (potager familial, autonomie alimentaire) et le patrimoine naturel local.

Le 1er février 2021, la Région Nouvelle Aquitaine a décidé d'accorder une subvention de 40 000 € à la commune de Saint Hilaire la Palud pour l'aider à réaliser son plan d'actions en faveur de la biodiversité et de la transition écologique, dont le montant global s'élève à 75 000 €.

Nous remercions tout particulièrement Naïs AUBOUIN, habitante de la commune et chargée d'étude à *Nature Environnement 17* pour son appui technique à la rédaction du dossier.

## Médico-social

Le SAMSAH psy-CAN (*Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés*) de L'EPCNPH et de L'UDAF des Deux-Sèvres a ouvert ses portes le 14 septembre 2020. Le service intervient sur le territoire de la CAN auprès d'un public adulte, de 18 à 60 ans, en situation de handicap psychique (orientation MDPH).

Ses missions sont d'évaluer les besoins et les compétences, soutenir les projets, soutenir l'entourage, coordonner les interventions, accéder à un parcours de soin adapté, accompagner vers une insertion socio-professionnelle.

Contact : Bureaux SAMSAH psy-CAN / 25 avenue Normandie-Niemen / 79000 NIORT / 05 49 33 57 19

[samsah@samsahpsyca.fr](mailto:samsah@samsahpsyca.fr)

## Expression du groupe minoritaire

Désormais à la demande de Monsieur le Préfet nous pouvons communiquer avec vous dans ce bulletin.

Depuis juillet 2020, au conseil municipal, nous défendons notre vision de la gestion de la commune. Nous avons approuvé le passage en bio à la cantine, l'aide au cinéma que nous avons initiée, la poursuite du projet de la place de l'église, la prolongation de la mutualisation de matériels avec Arçais, le jardin pédagogique pour l'école.

Mais, à notre grand regret, la charte de l'élu paludéen ne prend pas en compte le conflit d'intérêt, notion essentielle pour un mandat serein. Force est de constater, qu'aucun schéma bien établi pour les 6 ans à venir n'est proposé par la majorité. L'achat du Spar pour 150.000€ nécessitant un emprunt de 200.000€ par la commune, a été présenté sans le moindre dossier nécessaire à la prise de décision. Le périmètre de réhabilitation du centre bourg choisi pour 300.000€ est trop étendu. Beaucoup de dépenses en quelques mois, le budget 2021 devra en tenir compte.

Nous veillerons à défendre les intérêts de tous les Paludéens.

## Conseil Municipal

Le dernier conseil municipal devait avoir lieu le jeudi 28 janvier 2021 mais la présence de cas contacts COVID (finalement testés négatifs) parmi les participants a contraint à en décaler la date. Le conseil a donc eu lieu le jeudi 4 février 2021, voici quelques points qui ont été abordés :

- La convention de partenariat avec le cinéma de la Venise Verte a été reconduite jusqu'en 2026.

- Les conventions avec la commune d'Arçais pour la tondeuse et la balayeuse ont été reconduites pour 2021.

- S'appuyant sur le *Code Général des Collectivités Territoriales*, Mme Bremaud demande réparation aux préjudices subis suite aux dégradations dont elle a été victime sur le mur de sa propriété, dans le cadre de sa fonction de maire. La commune prend donc en charge les 996€ de franchise de son assurance personnelle.

Les actes inadmissibles de certains individus ont donc des conséquences pour l'ensemble des Paludéens.

***Retrouvez l'ensemble du compte-rendu, y compris l'intégralité des échanges, sur le site de la commune : [www.saint-hilaire-la-palud.fr/mairie/equipe-municipale/conseils-municipaux](http://www.saint-hilaire-la-palud.fr/mairie/equipe-municipale/conseils-municipaux).***

Les prochains conseils municipaux auront lieu jeudi 4 mars et jeudi 25 mars 2021 à 20h15. Compte-tenu de la situation sanitaire, et sauf avis contraire d'ici là, le public ne sera pas autorisé à y assister. Merci de votre compréhension.